

Séance du Conseil d'Administration en date du 7 février 2019

Délibération n°CA-2019-012

Ordre du jour :

1. Informations du président
2. Approbation du PV de CA du 13 décembre 2018
3. Points à caractères stratégiques :
 - 3.1. Partenariats économiques
 - 3.2. Convention MEL/université de Lille
 - 3.3. Projet d'Université Européenne
 - 3.4. Accord de consortium i-site
4. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université :
 - 4.1. Reconnaissance de l'association ASAP par l'université
 - 4.2. Détermination des seuils en matière de convention de perception de recettes dans les cas visés par l'article 187 du décret n°2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
 - 4.3. Approbation des délégations du Conseil d'Administration au Président de l'université
 - 4.4. Additif au dialogue de gestion 2019
 - 4.5. Approbation de remises gracieuses
 - 4.6. Approbation de la charte de dépôt dans l'archive ouverte institutionnelle LILLOA (SCD) validé par la CR du 18/10/18
 - 4.7. Approbation de tarifications :
 - 4.7.1. De l'espace événementiel de LILLIAD
 - 4.7.2. Des tarifs d'inscription, remboursement de documents et Prêt entre bibliothèques**
 - 4.7.3. Seuil du remboursement dérogatoire des nuitées de mission
 - 4.7.4. Des locaux du site de pont de bois
 - 4.7.5. Des locaux de Polytech
 - 4.8. Approbation des demandes de subventions :
 - 4.8.1. Subvention auprès de la Région Hauts-de-France (Programme Format Innovation) : Déploiement d'une offre de formation continue innovante par les Formations en situation de travail
 - 4.8.2. Subvention PRF 2018-2019 : financement complémentaire pour le DAEU dans le cadre du Plan D'Investissement dans les Compétences de la Région Hauts-de-France.
 - 4.8.3. Association Campus IAE Lille – coupe de France
 - 4.9. Points issus de la commission recherche du 17 janvier 2019 :

Subventions Région
 - 4.10. Points issus de la commission de la formation et de la vie universitaire du 13 décembre 2018 :

Admissions à l'université 2019-2020 :

Admission en première année à l'université :

 - 4.10.1. Capacités d'accueil
 - 4.10.2. Caractéristiques, attendus et critères d'appréciation des dossiers

Admission en master :

 - 4.10.3. Capacités d'accueil, critères d'admission, composition des dossiers

Offre de formation 2019 :

- 4.10.4. Ouverture du diplôme audioprothèse
- 4.10.5. Ouverture du diplôme d'infirmier en pratique avancée
- 4.10.6. Prix de l'engagement étudiant 2018-2019

4.11. Approbation des conventions :

- 4.11.1. Convention cadre liant l'Université de Lille et la Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) Nord
- 4.11.2. Convention PAUSE (2)

5. Questions diverses (désignation des représentants enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs au conseil documentaire)

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, président de l'université de Lille.

Etaient présents :

Collège A : COPIN Marie-Christine, NIEWIADOMSKI Christophe, TISON Sophie, POTTEAU Aymeric, BENOIT Martine, FARVAQUE Etienne, MELNYK Patricia, FONCEL Jérôme.

Collège B : LANGFORD Chad, TOULEMONDE Gilles, MEISS Marjorie, EL KHATTABI Jamal, BENCHIBOUN Moulay-Driss.

Collège BIATSS : LENS Anthony, DEGRENIER Karine, SANTRE Fabien, RODRIGUEZ Ludovic.

Collège étudiants : MAUCHAUSSEE Marion, BENICHOU Anouar, PETIT Léo.

Personnalités extérieures : LEBAS Nicolas, LEYS Annie, OULD ALI Samir

Etaient excusés (et procuration) :

Collège B :

VIZIOLI Jacopo	procuration à TOULEMONDE Gilles
GOUNON Stéphane	procuration à TOULEMONDE Gilles
FRETEL Anne	procuration à TISON Sophie

Collège BIATSS :

RUCKEBUSCH Benoit	procuration à EL KHATTABI Jamal
MULLIER Virginie	procuration à LENS Anthony

Collège étudiants :

RELIQUET Benjamin	procuration à MAUCHAUSSEE Marion
MORTYR Marie	procuration à MAUCHAUSSEE Marion

Personnalités extérieures :

BOIRON Frédéric	procuration à TISON Sophie
DELVALLET Corinne	procuration à Jean-Christophe CAMART
PAILLOUS Françoise	procuration à Jean-Christophe CAMART
PRETE Cosimo	procuration à COPIN Marie-Christine
SCOL Nathalie	procuration à COPIN Marie-Christine

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

Représentant de la rectrice : BERGEZ Jean-Louis

Equipe présidentielle – Bureau

Premier vice-président : CUNY Damien

Vice-présidente formation : FRANJIE Lynne

Vice-président relations internationales : SEYS François-Olivier

Equipe présidentielle – Comité de direction

Vice-président I-site : BORDET Régis

Vice-présidente valorisation et innovation : CASALIS Séverine

Vice-président partenariats socio-économique : CORNILLON Ghislain

Vice-présidente ressources humaines, politiques et amélioration continue : DAL Georgette

Vice-présidente Université citoyenne et accompagnement des publics fragilisés : JOURDAN Emmanuelle

Vice-président relations territoriales : OUSSOUS Nour-Eddine

Vice-président stratégie et prospective : POSTEL Nicolas

Vice-président affaires européennes : RAVINET Pauline

Vice-présidente communication : ROUX Laëtitia

Unités de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements

Doyen de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales : CONTAMIN Jean-Gabriel

Services communs

Directeur du Service Commun de Documentation : ROCHE Julien

Directeur général des services : ROBERT Pierre-Marie

Directrice générale des services adjointe : SAVINA Marie-Dominique

Agent comptable : LIARD Delphine

Chargée des affaires institutionnelles : D'HU Marie-Sylvia

Secrétaire de séance : JAFFEUX Anaïs

(...)

4. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université

(...)

4.7 Approbation de tarification

(...)

4.7.2 Des tarifs d'inscription, remboursement de documents et Prêt entre bibliothèques

Le conseil d'administration de l'université de Lille approuve à l'unanimité, lors de sa séance du 7 février 2019, les tarifs d'inscription, de remboursement de documents et de Prêt entre bibliothèques annexés à la présente délibération.

Le Président de l'Université

Jean-Christophe CAMART

Nombre de votants : **34**

Pour : **34**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Procédure et tarification remplacement de document

Préambule

Le Service Commun de Documentation est composé des équipements intégrés suivants : Lilliad, la bibliothèque universitaire Sciences Humaines et Sociales, bibliothèque universitaire de Droit-Gestion et bibliothèque universitaire de Santé.

- Vu le code de l'éducation
- Vu les statuts de l'université de Lille
- Vu le règlement intérieur du Service Commun de la Documentation

Tarif d'inscription du Service Commun de documentation

- Les droits d'inscription de bibliothèques sont fixés chaque année par arrêté ministériel.
- Toute personne qui souhaite s'inscrire peut l'être sur tout site du Service Commun de la Documentation.
- Les droits d'inscription sont payables à l'inscription, en espèce, chèque ou carte bleue.
- L'inscription est valable 1 an.

Usagers Université de Lille	
Etudiants	Droit d'inscription inclus dans l'inscription universitaire sur présentation de la carte d'étudiant
Personnels	Gratuit sur présentation de la carte CMS
Retraités de l'Université de Lille	Gratuit sur présentation de l'arrêté
Stagiaires (hors stage d'observation)	Gratuit sur présentation d'une attestation individuelle établie par l'établissement
Enseignants-chercheurs Invités ou conventionnés	Gratuit sur présentation d'une pièce d'identité et d'une convention de l'université
Autres usagers	
Titulaires d'une carte de demandeur d'emploi	Gratuit sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif pour l'année civile
Etudiants, enseignants et personnels des universités et écoles publiques, membres de la ComUE Lille Nord de France	Gratuit sur présentation de la carte CMS ou d'un certificat de scolarité
Etudiants, enseignants et personnels des établissements d'enseignement supérieur privés, membres de la ComUE Lille Nord de France	34 € ou selon conditions de réciprocité sur présentation de la carte CMS ou d'un certificat de scolarité
Demandeur d'asile	Gratuit Sur présentation de la carte de résident mentionnant le statut de réfugié Ou le récépissé de demande à la préfecture
Détenus	Gratuit Sur présentation d'une attestation de détention et d'une procuration pour inscription par un tiers
Autres usagers	34 € Sur présentation d'une pièce d'identité, carnet de correspondance ou d'un certificat de scolarité

Procédure et tarif de remboursement des documents perdus, dégradés ou non rendus

L'utilisateur est invité à se présenter à l'accueil de l'un des sites du SCD où lui seront indiquées les modalités de remplacement du document.

Les sommes forfaitaires sont basées sur le coût moyen des acquisitions par le Service Commun de Documentation de l'Université de Lille.

Type de document	Tarif
Ouvrage et manuel Disponible dans le commerce courant	Rachat de l'ouvrage par l'utilisateur, Etat neuf, édition identique ou plus récente.
Ouvrage et manuel français	40 € Dans l'impossibilité de son remplacement : tarif forfaitaire de substitution
Ouvrage et manuel étranger	80 € Dans l'impossibilité de son remplacement : tarif forfaitaire de substitution
Document patrimonial	Sur devis Portant sur le coût de rachat ou de restauration
Périodique fascicule français simple	20 € Dans l'impossibilité de son remplacement : tarif forfaitaire de substitution
Périodique fascicule étranger simple	40 € Dans l'impossibilité de son remplacement : tarif forfaitaire de substitution
Périodique fascicules français reliés	20 € * Nbre de fascicules + 40 € forfait reliure Dans l'impossibilité de son remplacement : tarif forfaitaire de substitution
Périodique fascicules étrangers reliés	40 € * Nbre de fascicules + 40 € forfait reliure Dans l'impossibilité de son remplacement : tarif forfaitaire de substitution
Prêt de matériels disponibles dans le commerce	Rachat par l'utilisateur, Etat neuf
Support numérique (DVD, CDROM, Bluray, etc.), incluant le droit de prêt public	70 €

Sanction en cas de refus ou absence de remplacement de document

- Suspension du prêt jusqu'à remboursement/ remplacement des documents.
- Après 3 relances, engagement de la procédure de blocage du quitus.
- Procédure de recouvrement engagée par l'agent comptable de l'Université de Lille

Prêt entre bibliothèques (PEB)

Le service de Prêt-Entre-Bibliothèques (PEB) permet aux usagers des bibliothèques et centres de documentation de recevoir des documents en provenance d'autres bibliothèques, qu'il s'agisse de reproductions ou d'originaux. En participant au réseau PEB, le Service Commun de Documentation de l'Université de Lille bénéficie de l'accès aux collections d'un vaste réseau de bibliothèques françaises et étrangères.

Conditions d'accès au service

- Le service du PEB est accessible à l'ensemble des usagers.
- Le nombre de demande PEB n'est pas limité.

Prêt entre bibliothèques : activité emprunteur

Sauf convention particulière

Fourniture d'originaux et de reproductions de documents non disponibles à la BU aux usagers ayant acquitté leurs droits d'inscription auprès de la BU.

	Université de Lille	Autres usagers
Documents originaux (Forfait par volume)		
Provenance de France	Gratuit	7 €uros
Provenance Etranger	Gratuit	7 €uros
Photocopie (Par article et par tranche de 50 pages)		
Provenance de France	Gratuit	6 €uros
Provenance Etranger	Gratuit	6 €uros

Prêt entre bibliothèques : activité fournisseur

Sauf convention particulière

Fourniture d'originaux et de reproductions de documents de la BU.

	Etablissement Français	Europe	Hors Europe
Documents originaux			
Par volume	7 €uros Gratuité si réciprocité	1 IFLA Voucher	2 IFLA Voucher
Photocopies			
Par article et par tranche de 50 pages	6 €uros Gratuité si réciprocité	1 IFLA Voucher	1 IFLA Voucher